



Délai de réponse dépassé pour CCM

Par **steffie2802**, le **08/10/2014** à **16:08**

Bonjour

j'ai eu connaissance (et j'ignore sur quoi me baser avant toute réclamation auprès du consulat) que si le Procureur de Nante pour lequel il a été saisis pour refus de capacité à mariage, doit nous répondre dans un délai de 2 mois

passer ce délai sans réponse du parquet de Nantes nous pourrions parait il demander auprès du consulat cette capacité à mariage

qu'en est il exactement ? puisque que en ce quim e concerne cela fait 4 mois que je suis dans cette attente

merci à tous